



## Litige bancaire au sujet d'une erreur commise par un employé

Par **softhe**, le **29/02/2012** à **20:06**

bonjour,

j'ai un problème avec ma banque : j'ai fait une demande de virement sur le compte de mon propriétaire depuis janvier de cette de année,début du mois de janvier mon propriétaire me tel et me dit qu'il n'a pas reçu le loyer, croyant que la banquière avait oublié de mettre en place le virement je refais une demande.

Quelques jours après, le propriétaire me rappelle et me dit qu'il a reçu 2 virements de mon compte, tout de suite après je fais part de cet appel à ma banque qui me répond "a ban non je vois rien vous avait bien été débité une seule fois ca doit etre une erreur avec sa banque, un problème d'écriture, un truc comme ca", donc je rappelle mon propriétaire et lui dit ce que ma dit la banque.

Début du mois de février mon propriétaire me retel et me dit "va falloir trouver une solution car ca fais 2 mois que je recois 2 fois le loyer" je suis donc retourné au moins 5 fois a ma banque et a chaque fois on ma dis qu'il n'y avait pas de problème. Mon propriétaire a voulu absolument me donner le surplus des loyers qu'il a reçu en sachant que j'étais débité qu'une seule fois a chaque fois et ma fais 2 chèques et ma dit de les encaisser.

Donc il y a 2 semaines j'encaisse le 1er chèque, quelques jours après, je me rend a ma banque et là une banquière arrive et me dit "ca tombe bien il y a une personne dans le bureau qui se fait prélevé depuis 2 mois le montant de mon loyer" cette personne avait le meme prenom et le meme nom que moi mais pas le meme numero de compte, la banquière a reconnu qu'elle a fait une erreur, qu'elle n'a pas vérifié le compte. Et la, ce soir la banque me tel et me dit " va falloir prendre rendez vous avec le directeur pour que vous restituez les fonds"!!!!!! Ma question est : ont ils le droit de me demander le remboursement de cette somme sachant que c'est une erreur de leur part?

Merci de me répondre.